



À conserver
tout l'été !

GUIDE DES PARENTS
ÉDITION 2026

camps de jour

SAINTE-JULIE



Questionnaire en ligne
à remplir avant l'inscription
au saintejulie.ca

POUR NOUS JOINDRE :

Service des loisirs
450 922-7122
loisirs@saintejulie.ca

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 8 h à 19 h
Vendredi : 8 h à 16 h



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Ville de Sainte-Julie offre chaque année des activités diversifiées dans les camps de jour, et ce, dans un environnement stimulant et avec un encadrement de qualité. Notre équipe d'animation amusera vos enfants grâce à une panoplie d'activités variées. Nous vous souhaitons un très bel été!

Horaire

CAMPS MINI-MOUSSES

Lundi au vendredi de 9 h à 15 h 30 du 29 juin au 14 août

CAMPS 6-8 ANS ET 9-12 ANS

Nous vous invitons à consulter la grille des camps à la page 16 du bulletin d'information Les Loisirs pour connaître l'horaire de chaque camp et les sorties.

Lundi au vendredi de 9 h à 15 h 30 du 29 juin au 14 août.

Il est important d'arriver à l'heure, car il est possible que le groupe ait déjà quitté le site pour une activité à l'extérieur.

Semaine 1: le jeudi 25 et vendredi 16 juin de 9 h à 15 h 30.

Semaine 9: du 17 au 21 août de 9 h à 15 h 30.

SERVICE D'ACCUEIL

Lundi au vendredi : 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 18 h



Les sites des camps de jour ferment à 18 h. Pour le respect de notre personnel et des obligations qu'ils ont après leur travail, nous comptons sur votre collaboration. Après 18 h, des frais de 2 \$ par tranche de 5 minutes entamées seront demandés par l'animateur du service d'accueil. Veuillez noter qu'aucune demande de jumelage d'enfant n'est possible dans les camps.

Ratio

Les ratios d'encadrement varient selon les groupes d'âge.

- 4-5 ans : 1 animateur pour 8 enfants.
- 6-8 ans : 1 animateur pour 11 à 12 enfants.
- 9-12 ans : 1 animateur pour 12 à 14 enfants.

Saines habitudes de vie

Dans le cadre de la Politique de saines habitudes de vie adoptée par la Ville, les camps créent un environnement favorable à l'activité physique et à la saine alimentation. Le camp de jour adhère à ces principes. Plusieurs activités seront mises en branle en lien avec cette politique. Les enfants auront à se déplacer à pied lors de certaines activités.



La Ville de Sainte-Julie est membre de la Fondation Tremplin Santé. Rendez-vous au tremplinsante.ca pour des idées de recettes et tous les détails.

Relevé 24 – Frais de garde d'enfants

Votre relevé 24 sera produit par le Service des loisirs à la fin du mois de février de l'année suivante et celui-ci sera disponible pour téléchargement directement dans votre compte Sport-Plus. Aucun relevé 24 ne sera envoyé par la poste. Afin d'accélérer le processus de traitement, la Ville de Sainte-Julie demande votre collaboration pour compléter les informations dans votre dossier (le nom de la personne à qui le relevé 24 doit être émis ainsi que son numéro d'assurance sociale).

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Autorisation de départ pour l'enfant

Afin d'assurer le contrôle des arrivées et des départs et permettre la sécurité de tous, les parents devront se présenter à la table d'accueil qui sera installée et un membre de l'équipe des camps de jour vous accueillera. À l'arrivée le matin, l'animateur accompagnera votre enfant jusqu'au local de son groupe.

Lorsque vous viendrez chercher votre enfant, vous devez vous identifier et donner votre **mot de passe tous les jours** à un animateur du service d'accueil. Il vérifiera si vous êtes autorisé à quitter avec celui-ci. Par la suite, l'animateur ira le chercher et vous pourrez quitter. Sans cette autorisation, il ne pourra quitter seul le site d'animation. Un appel aux parents sera fait sur place si le nom de la personne venant chercher l'enfant n'est pas inscrit sur la feuille de renseignements.



MALADIES ET MÉDICAMENTS

Mesures préventives

Les parents ont la responsabilité de nous prévenir si l'état de leur enfant requiert des attentions ou des précautions particulières.

Fièvre, symptômes grippaux et vomissements

En cas de vomissements, de fièvre, de toux, de rhume ou de grippe, votre enfant devra rester à la maison. Si les symptômes apparaissent durant la journée, vous serez contacté rapidement et vous devrez venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

Pédiculose, conjonctivite, varicelle et infection

En cas de pédiculose (poux) ou d'une maladie contagieuse, nous vous demandons votre collaboration afin de garder votre enfant à la maison pour éviter la contagion. Veuillez communiquer l'information aussi auprès du Service des loisirs.

Certaines situations particulières demandent d'agir rapidement, comme en cas de pédiculose. Afin d'éviter la multiplication des cas, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées. Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

Enfant malade ou blessé

Si votre enfant se blesse ou est malade durant le camp, l'animateur tentera de vous joindre afin que vous veniez le chercher. **Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être à jour (S.V.P. fournir le nom d'un adulte responsable pouvant être disponible rapidement).**

Prise de médicaments

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Vous devez remplir le formulaire d'autorisation de prise de médicament disponible aux tables de l'accueil ou faire une demande par courriel au Service des loisirs. Il faut avoir le contenant original du médicament dans un sac hermétique afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée. Par mesure de sécurité, veuillez mettre uniquement la dose quotidienne. Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué.

AUTO-INJECTEUR (ÉPINÉPHRINE)

Un enfant ayant des allergies nécessitant l'utilisation d'un auto-injecteur doit l'avoir en tout temps sur lui identifié à son nom, dans un sac prévu à cet effet qui se porte à la taille. Advenant un oubli, l'enfant ne pourra intégrer le groupe et ni participer aux activités advenant l'oubli de son auto-injecteur. Dans ce cas, l'animateur communiquera avec le parent et celui-ci devra venir porter l'auto-injecteur dans un court délai. Si le parent est dans l'impossibilité de se déplacer, une autre personne responsable devra venir chercher l'enfant. Il est donc conseillé de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de toujours l'avoir avec lui.

Veuillez préciser le type d'allergène qui risquerait de déclencher une réaction dans le questionnaire santé de votre enfant. Est-ce que votre enfant réagit à l'odeur, au toucher ou à l'ingestion de l'allergène? Ou s'agit-il d'une réaction lorsqu'il est piqué ou mordu par un insecte?

Mesures d'hygiène et de prévention

Le lavage des mains du personnel et des enfants se fera fréquemment au cours de la journée.

TOUS LES JOURS, J'APPORTE AU CAMP

DANS MA BOÎTE À LUNCH

- Lunch complet et nutritif, froid ou chaud (dans un thermos) avec un sachet réfrigérant
- **Bouteille d'eau réutilisable obligatoire, remplie avant d'arriver au camp et identifiée au nom de votre enfant**
- Deux à trois collations santé : fruits, légumes, yogourt, fromage et jus de fruits (une pour le matin et une pour l'après-midi).

Il est impossible d'utiliser un four à micro-ondes. Les camps gèrent d'une façon adéquate les résidus de nourriture.

Les aliments allergènes tels que noix, arachides et beurre d'arachides SONT INTERDITS. Selon les allergies des autres enfants durant la semaine, certains aliments pourraient être interdits.

DANS MON SAC À DOS

- Maillot de bain et serviette (pour jeux d'eau et sorties à la piscine)
- Crème solaire
- Vêtements de rechange, dont un chandail à porter pour la période de jeux d'eau ou de baignade
- Casquette ou chapeau
- Espadrilles (sandales interdites)
- Vêtement de flottaison ou ballon dorsal si nécessaire

On joue, on bricole, on court... il est donc possible que les vêtements de vos enfants se salissent, se perdent ou se brisent.

Identifiez tous les objets de votre enfant. Afin de limiter les nombreux conflits que cela peut créer en contexte de groupe, tout jeu ou jouet personnel incluant les cellulaires et les tablettes seront interdits durant le camp de jour. Un endroit est prévu sur le site d'animation pour les objets perdus. Le Service des loisirs ne peut être tenu responsable des vols ou des objets perdus. Aucun bijou n'est accepté. Les objets non réclamés seront ensuite remis à un organisme de charité. Les sous-vêtements et les bas seront jetés pour des raisons d'hygiène.

Vélo

Les enfants qui viennent à vélo au camp doivent s'assurer d'avoir un cadenas ou toute autre serrure pour éviter les vols.

Crème solaire

Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant son arrivée au camp. Au cours de la journée, les enfants appliquent eux-mêmes la crème solaire sous la supervision des animateurs, car ces derniers ne sont pas autorisés à le faire. Il est recommandé d'identifier la crème solaire de votre enfant.

De plus, le port d'un maillot dermoprotecteur est une option encouragée pour les jeunes ayant une peau plus sensible.





SORTIES ET BAIGNADE

Sorties

Il est important d'arriver à l'heure prévue pour les sorties. Si votre enfant est en retard à son camp lors de la sortie en autobus scolaire, vous devrez vous rendre au plus tard à 8 h 30 au pavillon Thérèse Savard-Côté du parc Jules-Choquet, rassemblement de tous les autobus avant le départ.

Lors des sorties avec baignade, vous devrez prévoir l'équipement de flottaison de votre enfant s'il ne sait pas ou s'il a de la difficulté à nager.

Les enfants utiliseront le circuit interne de la Ville pour se rendre à la bibliothèque ou ailleurs dans la Ville.

SORTIES À L'EXTÉRIEUR DE SAINTE-JULIE

Lors des sorties à l'extérieur de Sainte-Julie, les enfants portent le chandail reçu avant le début du camp sur lequel nous retrouvons le numéro de téléphone de la Ville. Il est donc possible pour un enfant perdu de joindre l'animateur responsable de la sortie.



Pour toutes les sorties, prévoir un lunch froid, deux collations et une bouteille d'eau. En cas d'urgence, le Service des loisirs est en mesure de contacter un animateur de la sortie.

Les heures de retour peuvent varier en fonction de la circulation. Les sorties peuvent être modifiées sans préavis ou remises au lendemain.

En aucun cas, il est possible d'aller porter ou aller chercher son enfant directement à la sortie.

Piscines

En tout temps, les animateurs accompagnent les enfants lors des activités aquatiques. Tous les animateurs sont affectés à la surveillance en plus des sauveteurs présents sur place.

Pour la piscine intérieure, le bonnet de bain est obligatoire pour tous. Aucun prêt sur place.

Test de nage

Un test de nage hebdomadaire est obligatoire pour tous les enfants de 9 ans et plus lors du bain libre aux piscines. Le test de nage se fait sous l'autorité des sauveteurs certifiés. En cas d'échec, le participant devra porter une veste de flottaison individuelle (VFI) fournie par la piscine. **En tout temps, les enfants de 8 ans et moins doivent porter le VFI.**

Ratio ajusté

Un animateur pour 5 jeunes pour les camps 6-8 ans et un animateur pour 7 jeunes pour les camps 9-12 ans.

Jeux d'eau

Certains camps de jour iront aux jeux d'eau.

RÈGLEMENTS DES CAMPS DE JOUR

Des espadrilles et une tenue sportive sont exigées en tout temps pour profiter pleinement de toutes les pratiques de jeux et de sports. Les sandales sont interdites.

L'enfant peut quitter le site d'animation seulement lorsque l'animateur l'autorise à partir (selon la fiche de renseignements remplie par les parents chaque semaine).

Les règles de discipline du groupe et des animateurs doivent être respectées en tout temps.

Tous les enfants doivent suivre le groupe lors des sorties extérieures.

Aucun effet personnel n'est accepté (toutou, jeu électronique, téléphone cellulaire, etc.).

CODE DE VIE À RESPECTER EN TOUT TEMPS

(à lire avec votre enfant) :

- Je respecte les animateurs, les autres enfants et mes amis.
- J'écoute les consignes des animateurs.
- Je respecte le matériel et l'environnement.
- J'utilise un langage courtois et respectueux.
- Je participe aux activités de mon camp.

La notion de respect est la principale valeur pour contrer la violence physique et verbale.



ÉQUIPE D'ANIMATION

Notre équipe compte des animateurs âgés de 16 à 24 ans qui planifient les activités en fonction des besoins des enfants et réalisent les activités variées, le tout dans un climat harmonieux favorisant la participation et assurant la sécurité des enfants.

Nos animateurs ont reçu une formation en premiers soins et RCR, un atelier sur la gestion des comportements et une formation spécifique en animation.

De plus, des superviseurs planifient et organisent le programme de camps de jour, encadrent les équipes d'animation, reçoivent les requêtes et évaluent les employés dans leur fonction.

L'animateur à votre écoute et informations hebdomadaires

Chaque mercredi, vous recevrez un courriel pour la semaine suivante contenant les informations et les activités spéciales concernant le groupe de votre enfant. Nous y incluons le Guide de parents.

Si vous désirez parler à l'animateur, laisser un message dans la boîte à lunch de votre enfant ou téléphoner au Service des loisirs au 450 922-7122.

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Les animateurs doivent assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable – violence physique (bataille, bousculade ou geste obscène), violence verbale (menaces, cris, injures) et autres comportements jugés inadmissibles, nous serons dans l'obligation d'informer le parent et retourner l'enfant chez lui. Chaque situation sera évaluée individuellement et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.

Voici les étapes suivies par les animateurs dans le cas d'un enfant ayant des comportements perturbateurs :

- **ÉTAPE 1**
Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant pour lui indiquer les limites permises par l'activité (entente entre l'animateur et l'enfant). *Selon la gravité des gestes posés, la procédure pourrait débuter à l'étape 2.*
- **ÉTAPE 2**
Un deuxième avertissement est donné à l'enfant pour lui signaler que ses parents seront contactés afin de les informer de son comportement inapproprié.
- **ÉTAPE 3**
Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents auront l'obligation de venir chercher l'enfant au camp le plus rapidement possible pour un arrêt immédiat du comportement inapproprié. L'expulsion d'une journée complète sera appliquée obligatoirement le lendemain.
- **ÉTAPE 4**
Au quatrième avertissement, avec l'autorisation du responsable, l'enfant sera expulsé du camp de jour.

Pour l'intégrité envers les jeunes

La Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'une politique municipale de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle envers les jeunes.

Pour plus de renseignements, consultez le document de la politique sur notre site Internet saintejulie.ca.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Certains de nos sites accueillent des enfants ayant des besoins particuliers. Ils sont intégrés aux groupes réguliers et sont encadrés par un accompagnateur spécialisé.

L'accompagnateur guide l'enfant dans son groupe tout au long de la journée et veille à lui apporter le soutien dont il a besoin pour lui permettre de participer pleinement aux activités du camp.

